



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 116701

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse souhaite alerter M. le ministre de la santé et des solidarités sur les demandes de revalorisation de leur statut formulées par les permanenciers auxiliaires de régulation médicale (PARM). Les PARM, fonctionnaires de catégorie C, sont chargés d'assurer la réception et l'orientation des appels parvenant au standard des services d'aide médicale d'urgence, sous la responsabilité des médecins régulateur de ces services, ainsi que l'enregistrement des appels reçus. Concrètement, les PARM doivent avoir une connaissance irréprochable de diverses procédures, des connaissances médicales, mais aussi techniques (radio, informatique, téléphone, fax, résolution des pannes techniques...). Les PARM sont par ailleurs sollicités pour gérer les plans rouges et les organisations de plans de secours particuliers. Depuis novembre 2005 et les grèves des médecins libéraux régulateurs, les charges de travail et les responsabilités des PARM se sont encore accrues. L'activité en évolution constante engageant leur responsabilité au quotidien, les tâches simultanées, les prises de risques, le souci de répondre favorablement aux demandes font des PARM des personnels expérimentés à part entière et l'un des rouages indispensables au bon fonctionnement des services d'aide médicale d'urgence. C'est pourquoi la revendication d'une revalorisation de leur statut est tout à fait légitime. Les PARM demandent notamment un véritable statut définissant concrètement leur charge de travail, leur missions et, compte tenu de la prise de risque quotidienne, leur responsabilité civile ou/et pénale. Ils réclament également une reconnaissance de leur appartenance à la catégorie B. Elle lui demande donc quelles suites il compte donner aux légitimes revendications des permanenciers auxiliaires de régulation médicale.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116701

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 741